



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER MAI 2022

À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANT.ES À DOMICILE

☞ KERMESSE DE L'ASSOCIATION:

TRES BONNE NOUVELLE ☺ : la kermesse est de retour ! A noter dans vos agendas, le mercredi 8 juin à partir de 10h00 dans le jardin de l'association (si le soleil est au RDV). D'ici quelques jours, vous allez recevoir une e-invitation avec le détail de cette journée. Nous comptons sur votre présence.

☞ REMPLACEMENT DE NATHALIE VIEL :

Depuis mi-avril, Nathalie Viel a souhaité arrêter son activité sur le dispositif Pop'up and do, c'est **Julie HARTÉ**, psychologue, qui lui a succédé.

Elle intervient pour coordonner et soutenir nos actions auprès d'enfants en situation de vulnérabilité et de leurs parents en prestataire. Elle peut de façon ponctuelle venir en soutien de familles ou d'intervenantes du secteur mandataire.

Bienvenue à Julie !

☞ MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS en été ou à la rentrée scolaire :

Pour les parents (surtout ceux qui ont un(e) intervenant(e) qui aura 2 ans d'ancienneté en juin), **il est nécessaire de nous contacter rapidement** si vous envisagez des modifications d'horaires à la rentrée de septembre ou une fin de contrat. En effet, certains enfants feront leur première rentrée scolaire et il faudra faire éventuellement des simulations de coût (si vous envisagez de réduire vos horaires ou si la garde groupée s'arrête) et vous transmettre la procédure de licenciement à suivre si votre salarié(e) refuse cette modification ou si vous n'avez plus du tout besoin de garde à domicile.

En cas de fin de contrat, les délais à respecter peuvent être longs : minimum 15 jours de procédure + jusqu'à 2 mois de préavis hors congés pour les salariées qui ont plus de 2 ans d'ancienneté. Par ailleurs, comme le contrat doit s'arrêter au dernier jour de travail (donc pour certains fin juin/début juillet) et non à la fin d'une période de congés, il faut donc se préoccuper rapidement de ces questions.

Du côté des intervenantes dont le contrat va s'arrêter, nous vous conseillons de **prendre rdv avec Frédérique DOUSSET** pour faire un bilan de votre activité et un point sur vos projets professionnels si vous souhaitez continuer à travailler avec notre association.

☞ PROBLEMES DECLARATIONS PAJEMPLOI :

Nous n'avons toujours pas pu effectuer certaines déclarations d'avril pour ceux qui sont au taux horaire minimum de l'heure effective car nous avons des alertes bloquantes lors des déclarations. En effet, du fait qu'ils calculent en partant du salaire net pour arriver au salaire brut (contrairement à la façon dont il faut procéder en matière de payes) et du fait qu'ils pratiquent des arrondis au niveau des charges au lieu d'arrondir au niveau du salaire mensuel net global, on arrive aux calculs suivants :

-en avril, pour un taux minimum de 10,71€ brut, le taux net serait de 8,44€ net (au lieu de 8,42€)
-en mai, pour un taux minimum de 10,85€ brut, le taux net serait de 8,48€ net (au lieu de 8,47€).
Cette différence peut paraître dérisoire, sauf que si l'on multiplie par le nombre d'heures effectuées dans le mois ou dans l'année (il ne s'agit pas ici de garde occasionnelle) avec, pour beaucoup, des heures supplémentaires majorées, et sans compter l'augmentation des charges qui en découle, il ne s'agit plus seulement de quelques euros supplémentaires...

Il ne nous paraît donc pas normal et même abusif que les familles soient contraintes de payer plus que le minimum légal pour des problèmes de paramétrages des sites PAJEMPLOI et CESU. Même pour les déclarations du mois d'avril, nous avons l'alerte bloquante « *le taux horaire minimum ne peut être inférieur à 8,48 € net* » (pour une fois, ils s'y sont pris en avance, sauf que le nouveau taux de mai s'applique pour déjà en avril !). Impossible pour l'instant de passer ce barrage.

Nous avons donc envoyé de nombreux mails et appelé plusieurs fois PAJEMPLOI mais pour l'instant les réponses sont loin d'être adaptées ou concluantes. Affaire à suivre...

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

Voici les programmes des différents ateliers :

☞ Les ateliers Découvertes (le jeudi au centre social de Jolimont)

- Le jeudi 5, le 12, le 19 mai et le 2 juin : **Atelier motricité libre** : la motricité est essentielle au développement du jeune enfant, elle lui apprend àordonner ses mouvements et à appréhender son corps dans l'espace.

[ATTENTION : le jeudi 26 mai est FERIE donc pas d'atelier](#)

☞ Les ateliers du lundi et du mardi :

- Lundi 2
 - Mardi 3
 - Lundi 9
 - Mardi 8
 - Lundi 16
 - Mardi 17
 - Lundi 23
 - Mardi 24
 - Lundi 30
 - Mardi 31
- } ***Eveil musical*** : Développer ses capacités d'écoute et plaisir de la manipulation d'instruments.
- } ***Patouille « Maizena »*** : Plaisir du toucher et de la manipulation de cette drôle de pâte qui change de structure
- } ***Boîtes lumineuse*** : Stimuler le sens visuel tout en découvrant différentes matières à manipuler (sable, gros sel.)
- } ***Peinture à la verticale*** : debout, l'enfant est libre de ses mouvements, il peut ainsi découvrir, développer et jouer avec ce qu'il peint.
- } ***Manipulations boîte, cartons et surprises sensorielles à découvrir*** : Exercer sa motricité fine et globale avec du matériel de récupération

↻ Les ateliers du vendredi :

- le vendredi 6 : Eveil musical,
- le jeudi 12 : Motricité libre (centre social de Jolimont),
- le vendredi 20 : Patouille « Maïzena »,
- le jeudi 26 : FERIE pas d'atelier,
- le vendredi 27 : Atelier maintenu uniquement si suffisamment d'enfants présents
- le vendredi 03 juin : Manipulations boites et cartons avec des surprises sensorielles à découvrir

↻ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés (à partir de 6 mois)



L'atelier mensuel proposé aux bébés est maintenu dans les locaux de l'association en respectant un accueil de 10 personnes (adultes et enfants) sans compter les deux animatrices.

Le mercredi 11 mai : 10h30

Le jeudi 12 mai : 10h30

Le vendredi 13 mai: 10h30

☞ LES FORMATIONS :

Comme vous le savez, avons dû annuler plusieurs modules de formation en ce début d'année 2022. Afin de redynamiser votre implication dans la formation professionnelle continue, indispensable pour la professionnalisation de votre métier, nous vous demandons de nous retrouver le vendredi 20 mai 2022 à partir de 18h à l'association. Nous aborderons également l'avenir de l'association et notre partenariat pédagogique.

Voici la programmation pour le premier semestre 2022 :

- Du 16 au 17 mai : Eveil musical et artistique COMPLET ! si vous êtes intéressé.e, nous pouvons programmer une nouvelle session
- Du 13 au 14 juin : Communication interpersonnelle
- Du 15 au 17 juin : Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant et sa famille (les deux modules proposés en juin ne sont pas dissociable et constituent une formation d'une semaine complète) Encore quelques places de disponible !
- Du 04 au 06 juillet 2022 : Accompagner une personne avec un trouble du spectre de l'autisme. Encore des places de disponible.
- Du 04 au 08 juillet 2022 : S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans (pour toutes les nouvelles recrues)

Cette programmation sera réactualisée régulièrement avec les besoins émis par les intervenant.es et les besoins repérés par l'équipe pédagogique lors des suivis à domicile et des ateliers collectifs.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou demande de formation non programmée à ce jour. L'offre Ipéria est consultable en ligne. Des catalogues sont également mis à disposition à l'entrée de l'association.

La programmation des formations sur le second semestre 2022 est ouverte : nous attendons avec impatience vos choix !

Articles disponibles sur le site :

- [Tout savoir sur le CAP Accompagnant.e Educatif Petite Enfance](#)
- [Zoom sur la VAE](#)
- [La professionnalisation des assistant.es maternel.les et des gardes d'enfants à domicile](#)
- [Le CPF](#)

ATELIERS PROPOSES A L'ASSOCIATION PAR PARENTESCENCE :

Nous vous invitons à aller découvrir les différents évènements proposés à l'association Crèche and Do pour le mois de mai en cliquant sur le symbole 

Les évènements sont également régulièrement diffusés sur les réseaux sociaux de l'association Crèche and Do (Facebook et Instagram) et le site.

**** Le nombre de participant(e)s étant très limité, nous vous conseillons de le faire le plus tôt possible, afin de vous garantir une place.**

Un tarif préférentiel a été mis en place pour les adhérents de l'association. Si vous souhaitez participer à l'un de ces ateliers où rencontres, merci de bien vouloir vous inscrire en contactant l'Association Parentescence : parentescence@gmail.com ou 07.69.32.89.83

N'oubliez pas de préciser que vous faites partie de l'association Crèche and Do afin de profiter du tarif préférentiel.

LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article intitulé : [« La patouille »](#)

Bonne lecture.

Bien cordialement,
L'équipe de Crèche and Do.